NETIQUETTE

Dans le but de favoriser le loisir, la culture et la vie communautaire, la Ville de Matane, en collaboration avec la Municipalité régionale de comté de La Matanie, publie un calendrier des activités et des événements sur son territoire.

Cet outil de promotion est disponible gratuitement pour les organismes à but non lucratif. Les entreprises peuvent promouvoir leurs activités et leurs événements au coût de 15$ par parution (13.05$, plus taxes).

Dans tous les cas, les activités et les événements doivent respecter les critères suivants du Code canadien des normes de la publicité :

*Les publicités ne doivent pas :*

*(a) tolérer quelque forme de discrimination personnelle que ce soit, y compris la discrimination fondée sur la race, la nationalité ou l’origine ethnique, la religion, l’identité sexuelle, le sexe ou l’orientation sexuelle, l’âge ou un handicap.;*

*(b) donner l’impression d’exploiter, tolérer ou inciter de manière réaliste à la violence; ni donner l’impression de tolérer ou d’encourager expressément un comportement physiquement violent ou psychologiquement démoralisant; ni encourager expressément ou montrer une indifférence manifeste à l’égard d’un comportement illicite.*

*(c) déprécier, discréditer ou dénigrer une ou des personnes, groupes de personnes, entreprises, organismes, activités industrielles ou commerciales, professions, entités, produits ou services identifiables ou tenter de les exposer au mépris public ou au ridicule;*

*(d) miner la dignité humaine, ou afficher une indifférence manifeste à l’égard d’une conduite ou d’attitudes portant atteinte aux bonnes mœurs courantes au sein d’un important segment de la société, ni de les encourager gratuitement et sans raison.*

*Le Code canadien des normes de la publicité*